



Commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 02 MAI 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 19

Absents : 0

Pouvoirs : 0

Votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, le 2 Mai à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué le 25 avril 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Gaëtan Fauvain, Maire.

Présents : Gaëtan Fauvain, Christelle Paget, Anthony Laidet, Céline Rivet, Dany Alves, Nathalie Beaudet, Sylvain Damezin, Natacha Akyurek, Pierre-Arnaud Noiret, Anaïs Batteur, Fabien Cogno, Caroline Fructuoso, Julien Frety, Lauriane Sorgue, Benoît Juliat, Cédric Brevet, Rosie Gimaret, Gérard Dumire, Sandra David-Boudet

Secrétaire de séance : Lauriane Sorgue

● APPROBATION DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 04 AVRIL 2023

Le procès-verbal du 04 Avril 2023 est approuvé à l'unanimité

● ORDRE DU JOUR DU 02 MAI 2023

- Accord pour signature d'un pré bail pour champs photovoltaïques
- Signature de la Convention de partenariat pour le fonctionnement d'une bibliothèque publique
- Modification du bail commercial au 23 Rue des Etangs et répartition des locaux
- Tour de table des adjoints
- Informations de Monsieur le maire

★ ★ ★ ★ ★

Le conseil est ouvert, Monsieur le Maire informe qu'il a invité la société ENOE afin de présenter le projet du champ photovoltaïques à l'ensemble du conseil municipal. Monsieur GUICHARDON présente le projet. Celle-ci est suivie d'un débat et de questions.

★ ★ ★ ★ ★

● DELIBERATIONS ADOPTEES

29 - 2023 Objet : Accord pour signature d'un pré bail avec l'Entreprise ENOE, afin de construire un champ photovoltaïque

Comme évoqué lors de la séance du 13 décembre 2022, Monsieur Anthony Laidet, 1^{er} adjoint au maire, rappelle le projet d'installation d'un champs photovoltaïque, par la Société ENOE, sur le site de la station d'épuration actuelle, située sur la parcelle « section D parcelle 94 », d'une surface de 15 590 M².

En effet, il explique que ladite station sera démolie courant 2027 et que cette zone est inondable mais constructible.

Ce projet rapporterait à la commune de Saint Etienne sur Chalaronne, environ 16 568 €/an sur 40 ans.

Il se déroule comme suit :

- **Phase 1** : Etude de 3 à 5 ans (mise en service ; construction ; raccordement ; appel d'offre ; autorisation d'urbanisme ; étude impact et promesse de bail).
- **Phase 2** : Réalisation sur 40 ans.

Sur cet exposé, Monsieur Anthony Laidet, demande au conseil municipal, son accord pour la signature d'un pré bail avec l'Entreprise ENOE, suivant les conditions ci-annexées.

Après en avoir délibéré à 1 Contre, 4 abstentions et 14 Pour, le conseil municipal :

- **Accepte** le projet d'installation d'un champ photovoltaïque, par la Société ENOE, sur le site de la station d'épuration actuelle, située sur la parcelle « section D parcelle 94 », d'une surface de 15 590 M².
- **Autorise** la signature d'un pré-bail selon les conditions ci-annexées.
- **Autorise** Monsieur le maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette affaire.

★ ★ ★ ★ ★

30 - 2023 Objet : Convention de partenariat pour le fonctionnement d'une bibliothèque publique

Madame Nathalie BEAUDET, adjointe à la culture, informe l'assemblée que le Conseil Départemental a adopté le 26 septembre 2022 son schéma départemental de développement de la lecture publique pour la période 2023 à 2028. Ce schéma ambitieux a été élaboré grâce aux apports d'un diagnostic départemental de lecture publique et notamment de deux grandes enquêtes en ligne : l'une auprès des bibliothécaires et élus du département, qui a recueilli 770 réponses et l'autre auprès des Aindinois, qui ont été plus de 8200 à exprimer ce qu'ils souhaitaient trouver dans leurs bibliothèques.

L'assemblée départementale, afin de répondre aux enjeux de développement des bibliothèques en étant en phase avec les besoins exprimés, a choisi de renforcer son action et les moyens mis en œuvre en matière de lecture publique, en proposant notamment de nouveaux dispositifs pour le soutien aux projets des collectivités. Ce choix traduit une volonté forte dans un contexte budgétaire très contraint.

La précédente convention de partenariat étant arrivée à échéance le 31 décembre 2022, il convient de renouveler celle-ci pour la période 2023-2028.

Aussi et à compter de l'approbation de cette délibération, Madame Nathalie Beaudet, met en lecture le règlement intérieur de la bibliothèque et propose la modification des horaires d'ouvertures comme suit :

- Le vendredi de 16 h à 18 h 30
- Le samedi de 10 h à 11 h 30
- Pendant toutes les vacances scolaires de 9 h 30 à 12 h uniquement le samedi.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, décide :

- **D'approuver** la convention et toutes les pièces s'y rapportant
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, à signer la convention correspondante avec le Département de l'Ain
- **D'approuver** le règlement intérieur de la bibliothèque
- **De modifier** les horaires d'ouverture de la bibliothèque à compter de l'approbation de la délibération.

★ ★ ★ ★ ★

31 - 2023 Objet : Modification du bail commercial au 23 Rue des Etangs et répartition des locaux

Céline Rivet 2^{ème} Adjointe explique que le 14 décembre 2014, un bail en Co solidarité avait été signé entre Monsieur Rosquin, gérant de la Société ROSQUIN JARDINS PAYSAGES et Monsieur Juliat gérant de la Société FERMETURES SERVICES ET RENOVATION situé au 23 Rue des Etangs

Suite au départ de Monsieur Rosquin il convient de modifier le bail commun en deux baux distincts afin de faciliter les démarches administratives et financières.

Les locaux seront répartis comme tel :

- Atelier 1 : 57 m2 + grenier avec bureau de 20 m2, un WC et douche de 4 m2
- Atelier 2 : 60 m2 avec rangement de 4 m2 + grenier, un bureau de 19 m2 avec évier

Céline Rivet, 2^{ème} adjointe, indique qu'il y a lieu de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer les baux commerciaux de location situé au 23 Rue des Etangs.

Les baux sont consentis pour une durée de 9 années moyennant un loyer de 300 euros chacun pendant les douze premiers mois du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024 et seront réajustés chaque année à la date d'anniversaire des présentes.

Ces conditions seront relatées dans chacun des baux commerciaux.

Les révisions légaux des loyers sont soumis aux dispositions des articles L145-34 et suivants, du code de commerce, et R145-20 du même code.

Les loyers seront indexés sur l'indice trimestriel des loyers commerciaux publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

Après en avoir délibéré, à 1 abstention et 18 Pour, le conseil municipal, décide :

- **D'approuver** la modification du bail Co solidaire en deux baux distincts
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, à signer les baux commerciaux situés au 23 Rue des Etangs pour une durée de 9 années à compter du 1^{er} mai 2023 sur la base d'un loyer de 300 euros réajustable chaque année
- **D'approuver** la répartition des locaux
- **Ajoute** que les locataires devront avoir un cautionnaire qui garantira le remboursement des sommes dues par les locataires en cas de défaillance de ces derniers.

Tour de table des adjoints :

Dany Alves

- Présentation des autorisations d'urbanisme délivrées entre le 29/03/2023 et le 02/05/2023.

Sylvain Damezin

-Suite à la retraite d'un agriculteur, des terrains communaux se sont retrouvés sans locataire et l'entretien de ceux-ci était fait par la commune. Afin de faire bénéficier de ces terrains, la commune les a proposés aux agriculteurs aux alentours des parcelles concernées.

Nathalie Beaudet

- Une marche verte avec ramassage des déchets est prévue le 13 mai, 4 parcours sont dessinés. Le matériel est prêté par le SMIDOM.

Anthony Laidet

-Les travaux d'ENEDIS chemin de Côte Laine pour supprimer la ligne aérienne HTA vont commencer mi-Mai 2023 et pour se terminer fin mai.

-Des chemins d'accès sont en cours de création dans le Parc municipal notamment pour favoriser l'accès piétons au local du foot.

-Le jeu de la sauterelle est en cours d'installation au Parc, les travaux d'amélioration 2023 seront finis d'ici la fin du moi de Mai 2023.

-L'ascenseur de la mairie a été installé et nous rencontrons prochainement TK Elevator pour établir le contrat de maintenance.

-La fibre optique est en cours de déploiement depuis la mi-Avril sur la commune, la municipalité fera des points d'avancement régulier lors des conseils municipaux et sur facebook : à date

Tranchées à réaliser :

x Barbarel - 653m - Fait ;

x Corcelles - Montgizon - 293m - En cours ;

x Villesollier - 391m ;

x Rue de l'école - 66M ;

x Saint Martin - 21m ;

x Le Suc - 8m ;

x Route de Peyzieux / côte laine - 770m.

Poteaux à planter :

0 / 107 supports.

Fibre à déployer :

3 905ml / 17 014ml (Secteur 1) ;

0 ml / NC ml (Secteur 2).

Boîtier à poser :

33/120 (Secteur 1) ;

0/ NC (Secteur 2)

La fin du déploiement est prévue, pour le moment, pour Juillet 2023.

La réunion de présentation par le SIEA aura certainement lieu en Septembre 2023 pour une mise en commercialisation pour Décembre 2023.

La majorité des habitations du village seront éligibles : la carte précise des lieux problématiques ne seront connus qu'à la fin du déploiement.

Informations de Monsieur le Maire :

-Lecture du courrier reçu de la part des boulangers de la commune pour l'aide attribuée

-Les Ecuries du Grand Saphir ont reçu plusieurs labels (Label d'activité Cheval Club de France, Label d'activité Poney Club de France et le Bien-être animal)

-Barbecue avec toute l'équipe municipale, employés et conseillers

-une réunion publique aura lieu prochainement pour la Participation Citoyenne en lien avec la gendarmerie.

-Dans la cadre de la révision du PLU, la DREAL impose à la commune de faire une étude environnementale, ce qui occasionne un délai supplémentaire.

-Projet Bar : présentation potentielle de l'aménagement du bar et avis du conseil quant à la réalisation des travaux.

-Projet pôle de santé : présentation potentielle de l'aménagement des 2 appartements

A vos agendas :

-le 05/05 de 16h30 à 18h30 « Jeux en famille » est organisé par le centre social l'embarcadère de Thoissey, qui se déroulera en salle de Réunion à Saint-Etienne.

-Vente de paella de l'ASSEC aura lieu le 13/05 au stade

-le track de Cheval en Chalaronne aura lieu le 04 juin.

Informations des conseillers municipaux :

Fabien Cogno :

-Le renouvellement des conduits d'eau route de Peyzieux est bientôt terminés.

-**ATTENTION** : la commune se trouve en alerte renforcé pour la sécheresse : nous demandons la vigilance de tous !

-Il y aura un essai d'interconnexion des réseaux d'eau dans le secteur Barbarel / Barjoux. Une coupure d'eau aura lieu mais la date est encore inconnue.

Lauriane Sorgue :

Propose en lien avec Mme Martinez des ateliers de relaxation qui se déroule en Salle de réunion de la commune. Cela regroupe environ 3 à 8 personnes par séance, elles demandent si la mairie leur laisse cette salle gratuitement étant donné que ce n'est pas une association. A l'unanimité des membres, le conseil municipal souhaite leur laisser profiter de cette salle pour offrir une activité aux stéphanois.

Gérard Dumire :

Mr Dumire demande quand sera fait l'entretien le long des chemins de la commune ? réponse : prochainement, la priorité étant donné à la finition des installations des jeux du parc. Les techniques doivent changent l'outil du tracteur et l'entretien sera attaqué le 9 mai.

Rosie Gimaret :

La présidente du syndicat de la copropriétaire de l'Etang demande s'il sera possible de mettre un lampadaire ? Réponse : pas prévu pour l'instant


Pierre- Arnaud Noiret :

Remerciement pour l'élargissement de voie et sens de circulation imposé par les panneaux en croisement avec la RD7, Route des Humberts.

Prochain conseil municipal, le 14 Juin 2023

La séance est levée à 22h55.

Signature du maire et du secrétaire de séance :

Maire	Signature	Secrétaire de séance	Signature
Gaëtan FAUVAIN		Lauriane Sorgue	